

MEILLEURE COPIE

3^e Concours d'AGENT·E DE MAÎTRISE Session 2021

Spécialité Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers **RÉSOLUTION D'UN CAS PRATIQUE**

Question n°4.B

Le coût estimé est de 104 500 €

Le coût réel est de 94 354,14 €

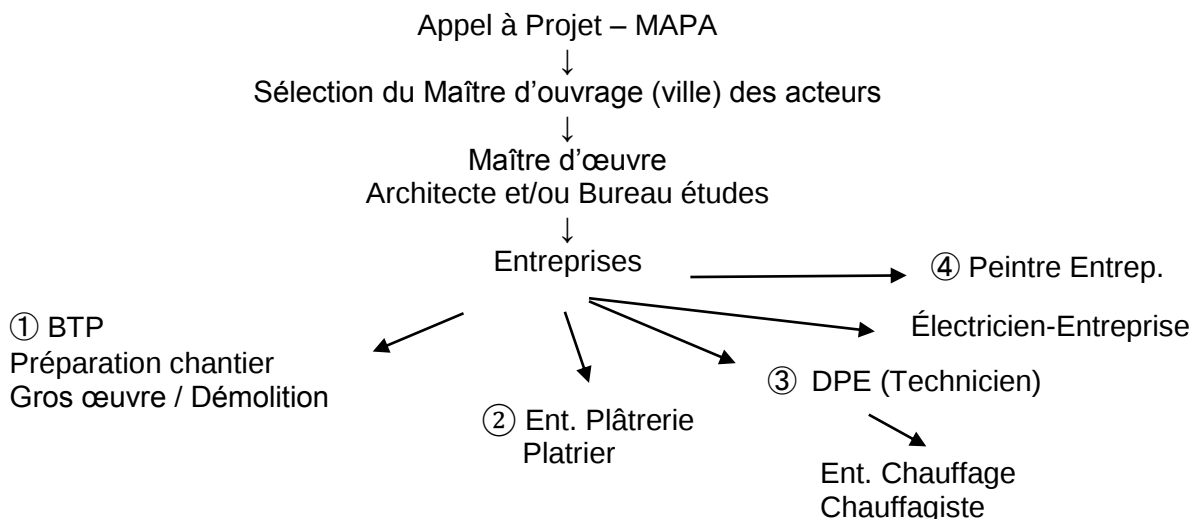
En pourcentage : $\frac{94\,354,14 \times 100}{104\,500} = 90,3\%$

Soit : $100 - 90,3 = 9,7\%$

L'écart est de - 9,7% sur le coût estimé. La ville économise 10 145,86 €

Question 3.A

Voici le schéma organisationnel de l'opération « aménagement des volumes » « Pôle enfant jeunesse »



3.B. Suite aux nouvelles mesures sanitaires liées au Covid, les acteurs auront à respecter

En extérieur : le nombre limité dans les véhicules d'agents, privilégiant de venir directement sur le site. Le port du masque est obligatoire (à cartouche) ou ventilation si nécessité de travailler avec particules et distance proches entre acteurs.

Respect des distance d'1 mètre dans le meilleur des cas.

En intérieur : Port de masque de protection respiratoire et respect des distances. Lavage de mains avec eau et savon avant les repas.

3.C.

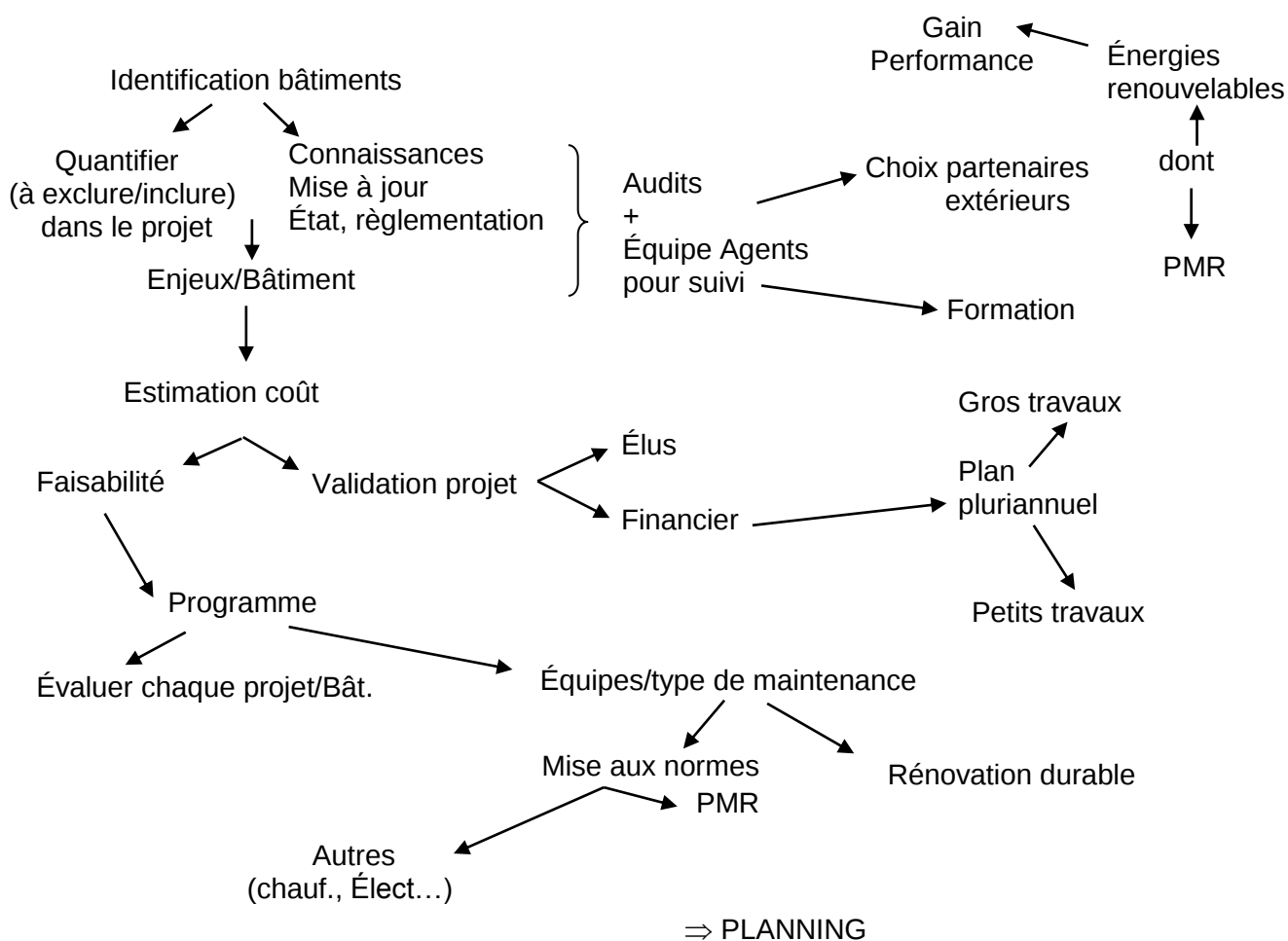
La procédure de commande à envisager est un appel d'offre MAPA afin de personnaliser les offres en fonction des besoins et minimiser le coût d'investissement.

M.A.P.A. : Marché à Procédure Adaptée. Marché orienté vers un Maître d'œuvre prenant en charge le choix des entreprises.

Question n°2

Esquisse propre au projet d'optimisation de maintenance des bâtiments de la ville de Techniville

ÉVALUATION



Question n° 1

Service Bâtiment
Responsable

le
Ville de Techniville

Note

À l'attention du Directeur des Services Techniques

Objet : Information sur la faisabilité du projet d'optimisation de la maintenance des bâtiments

La présente note a pour objectif de comprendre les enjeux ; et le besoin de permettre à ce projet d'être réalisable.

Normes : La mise aux normes et l'application des lois Grenelle 1* et Égalité des chances sont des opportunités pour réactualiser l'utilisation et l'occupation de nos bâtiments en fonction des besoins réels et de l'investissement.

*La loi Grenelle du 3.08.09, prévaut des gains énergétiques. Des bureaux d'études, des organismes professionnels peuvent nous accompagner à ce sujet.

** La loi du 11.02.05 sur l'égalité des chances impose des normes et une accessibilité dans les ERP systématiques pour les personnes à Mobilité Réduite.

Enjeux : Outre le besoin d'optimiser, la ville peut obtenir des financements à travers son Projet de Gestion du Patrimoine. Les équipes d'agents municipaux sont des ressources indispensables pour la bonne réalisation de ce projet, grâce à leurs savoir-faire, qui peut être complété par des formations. Les partenaires extérieurs, en plus des acteurs des chantiers à prévoir pourraient développer la culture du patrimoine, la sensibilisation aux énergies renouvelables. La ville dépasse le projet initial qui servirait de levier pour une dynamique innovante, mettant en avant le souci de préservation du patrimoine de Techniville.

Faisabilité : tout projet de travaux est envisageable, adaptable en fonction des besoins des usagers, de la ville, des ressources. Au-delà de ces facteurs, le simple fait de conduire un tel projet est gage d'innovation, d'avancée pour une ville durable, innovante et performante.

En conclusion, le Maire peut d'ores et déjà annoncer le projet qui dans un premier temps, fera l'objet d'un diagnostic pour adopter la meilleure stratégie afin de le réaliser. Les équipes seront présentes et suivront le projet notamment grâce aux nouveaux outils numériques, qui rendent accessible tout ou partie des actions, aussi bien pour d'autres utilisateurs (ex : élus).

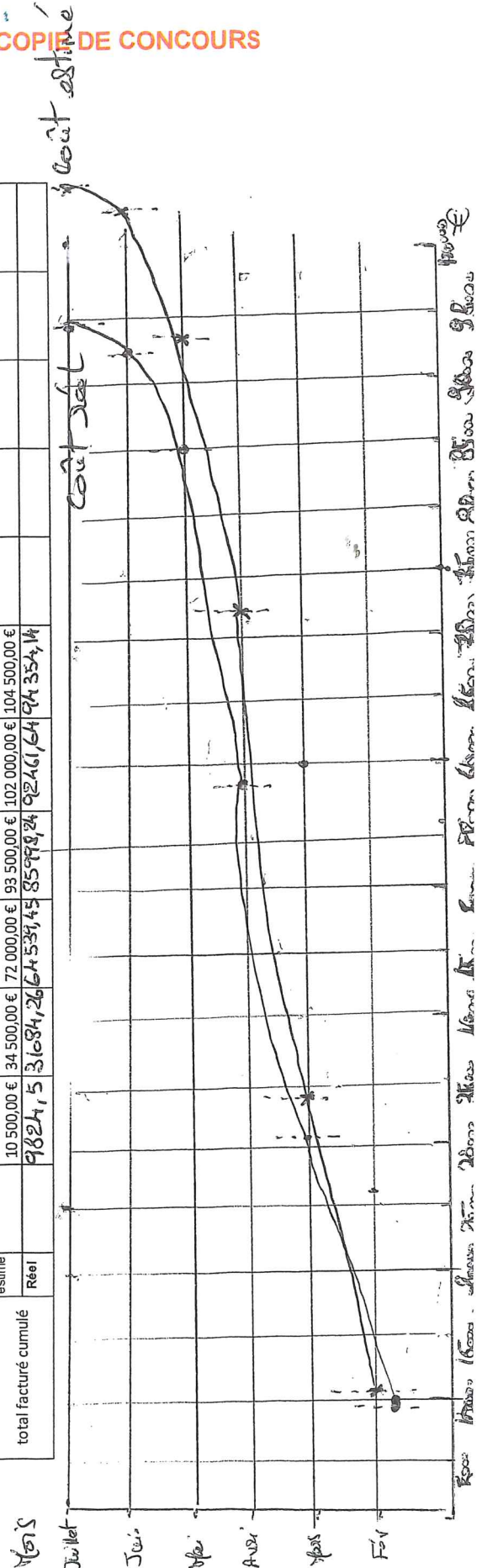
ANNEXE 2

DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS

« Tableaux Financiers ».

Planning financier														
désignation	mois	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	total
Travaux Préparatoires	estimé		5 500,00 €											5 500,00 €
	Réel													454,5
gros œuvre	estimé		5 000,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €									17 500,00 €
	Réel													15227,65
Plâtrerie	estimé			10 000,00 €	21 500,00 €	15 000,00 €	3 500,00 €							50 000,00 €
	Réel													47298,18
Chauffage	estimé			4 500,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €	1 500,00 €							18 500,00 €
	Réel													15243,96
Electricité	estimé			2 000,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €								7 000,00 €
	Réel													7159,35
Peinture	estimé						3 500,00 €	2 500,00 €						6 000,00 €
	Réel													4850,5
total facturé du mois	estimé		10 500,00 €	24 000,00 €	37 500,00 €	21 500,00 €	8 500,00 €	2 500,00 €						104 500,00 €
	Réel		9824,5	21859,76	33453,19	21458,71	6463,4	1892,5						94354,14

désignation	mois	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
total facturé cumulé	estimé		10 500,00 €	34 500,00 €	72 000,00 €	93 500,00 €	102 000,00 €	104 500,00 €					
	Réel		9824,5	31684,26	64537,45	85996,16	92461,64	94354,14					



« Ce document sera ramassé et agrafé à votre copie de concours. Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur ce document (Nom, N°, etc.). »